



**ACQUISITION D'UNE MAQUETTE 3D
COMPLÈTE DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS
ET OUVRAGES D'ARTS STRUCTURANTS
PARISIENS ET ACQUISITIONS 3D
COMPLÉMENTAIRES**

**05 juillet
2017**

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

- **Roxane BEYER** - Adjointe à la responsable du Bureau des marchés
- **Frédérique DUMON-DEGUETTES** - Responsable du domaine informatique et télécommunications – CSP1
- **Caroline DESENNE**– Acheteuse experte en informatique et télécommunications - CSP1

DIRECTION DES SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- **Richard MALACHEZ** – Responsable du bureau de la géomatique
- **Hélène CLODOT** – Responsable du pôle transverse au bureau de la géomatique
- **Patrick PIGACHE** - Responsable du référentiel géographique



1. Politique, organisation et objectifs achats de la Ville
2. Contexte
3. Répondre aux marchés publics
4. Réponses à vos questions



POLITIQUE, ORGANISATION ET OBJECTIFS ACHATS DE LA VILLE

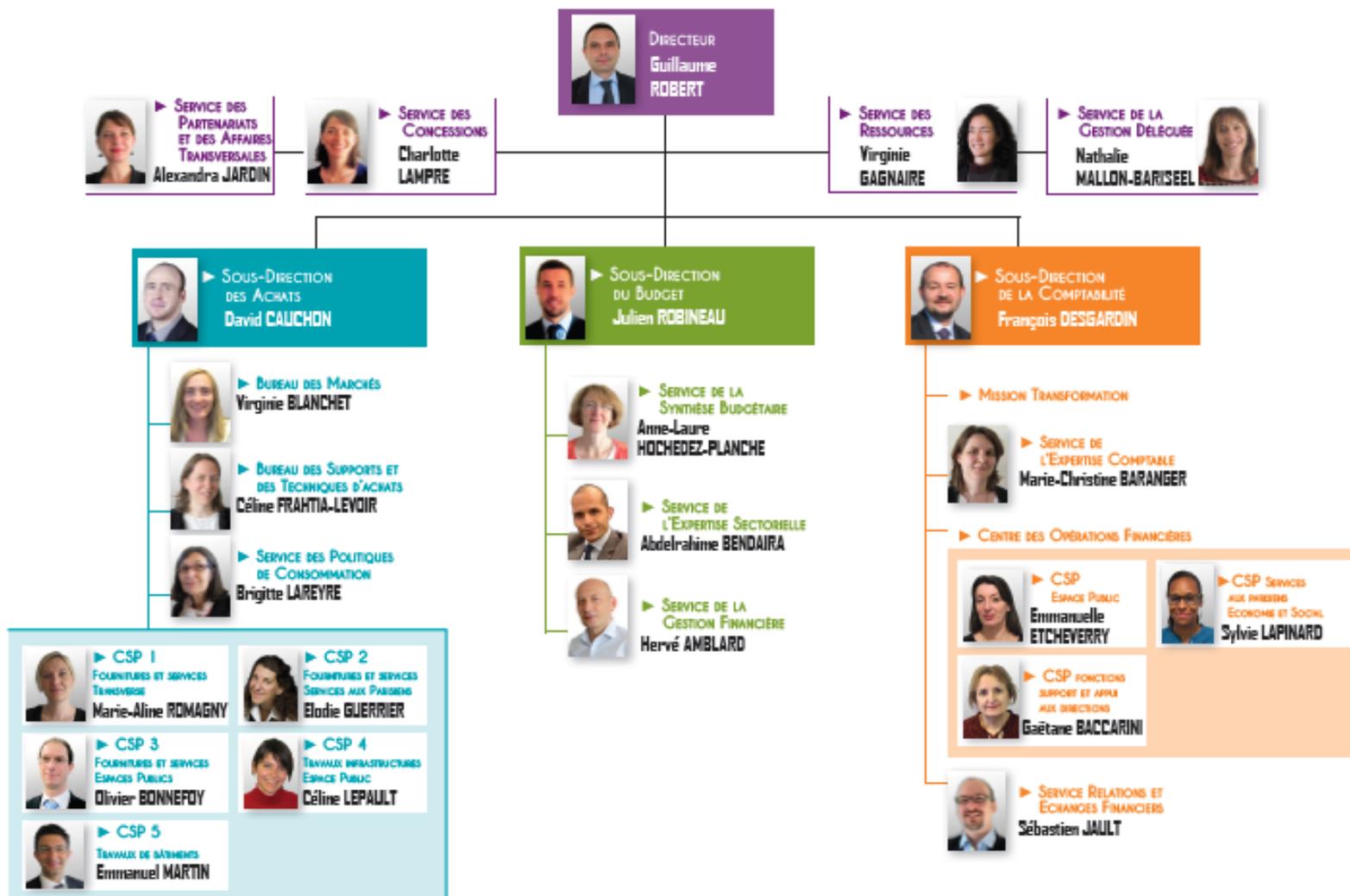


Présentation de la Direction des Finances et des Achats

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

ORGANIGRAMME DFA

18 mai 2017



Présentation de la Sous-Direction des Achats

LES MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES ACHATS



Présentation de la Sous-Direction des Achats

LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DE LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris a mis en place **une charte de déontologie achats** pour permettre aux acheteurs de **développer des relations transparentes avec les fournisseurs**



Les rencontres fournisseurs doivent **respecter les grands principes de la commande publique** et les **règles déontologiques de l'achat**

La Charte de déontologie achat de la Ville :
<http://www.paris.fr/professionnels> < rubrique « La politique fournisseurs » / Contacter la Direction des Finances et des Achats / **Télécharger la charte de déontologie**



PRÉSENTATION

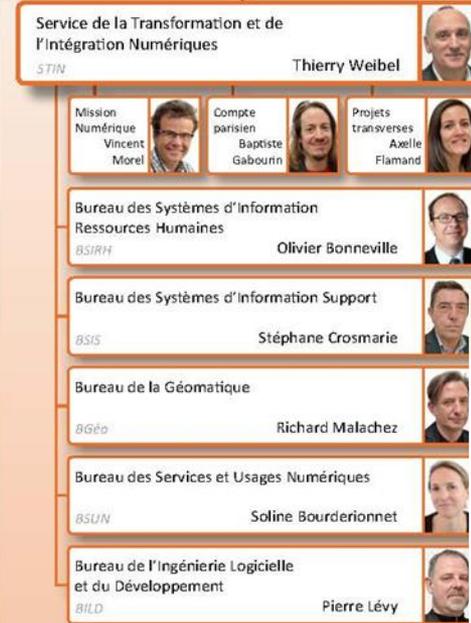
DIRECTION DES SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

SERVICE DE LA TRANSFORMATION ET DE L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE

BUREAU DE LA GÉOMATIQUE



Présentation de la DSTI (Direction des Systèmes et Technologies de l'Information)



Service des Achats



Présentation de la DSTI (Direction des Systèmes et Technologies de l'Information)

La collectivité parisienne emploie plus de 52 000 agents permanents

La Direction des systèmes et technologies de l'information a vu le jour par arrêté du Maire en date du 25 juillet 2002 et publié au bulletin municipal officiel du 2 août 2002.

Sa vocation générale est de développer et de mettre en œuvre, au bénéfice de l'ensemble des services de la Ville et du Département, les systèmes de traitement et de transmission de l'information. Elle apporte soutien et assistance dans les actions de promotion des nouvelles technologies.

Les priorités du Schéma directeur : répondre aux enjeux de la Ville

- **Développer la participation des citoyens à l'action publique**
- **Simplifier les formalités et l'accès à l'information**
- **Faciliter la mobilité et améliorer la qualité de vie**
- **Renforcer les liens et la solidarité**
- **Promouvoir l'innovation et la transparence**
- **Renforcer le pilotage et l'efficacité de l'action Ville**
- **Dépasser les frontières de Paris**



Présentation du bureau de la Géomatique

Au sein du Service de la
Transformation et de l'intégration
Numérique

Pôle Applications Métiers

12 postes

Applications métier SIG et évolutions
Mode projet
Assistance MOA

Occupations Espace Public,
Bruit et Qualité de l'air,
Arbres, Autorisations
d'urbanisme
Végétalisation...

Portail CapGEO, SAGEO,
référentiel BOSS,
géoServices sur internet...

BGEO

Infrastructure INFRAGEO,
services Adresses, gestions
licences SIG...

Pôle Services Transverses

13 postes

Produits transverses SIG
Gestion du référentiel SIG
Conseil et formation
Cartographie numérique
Traitement de données

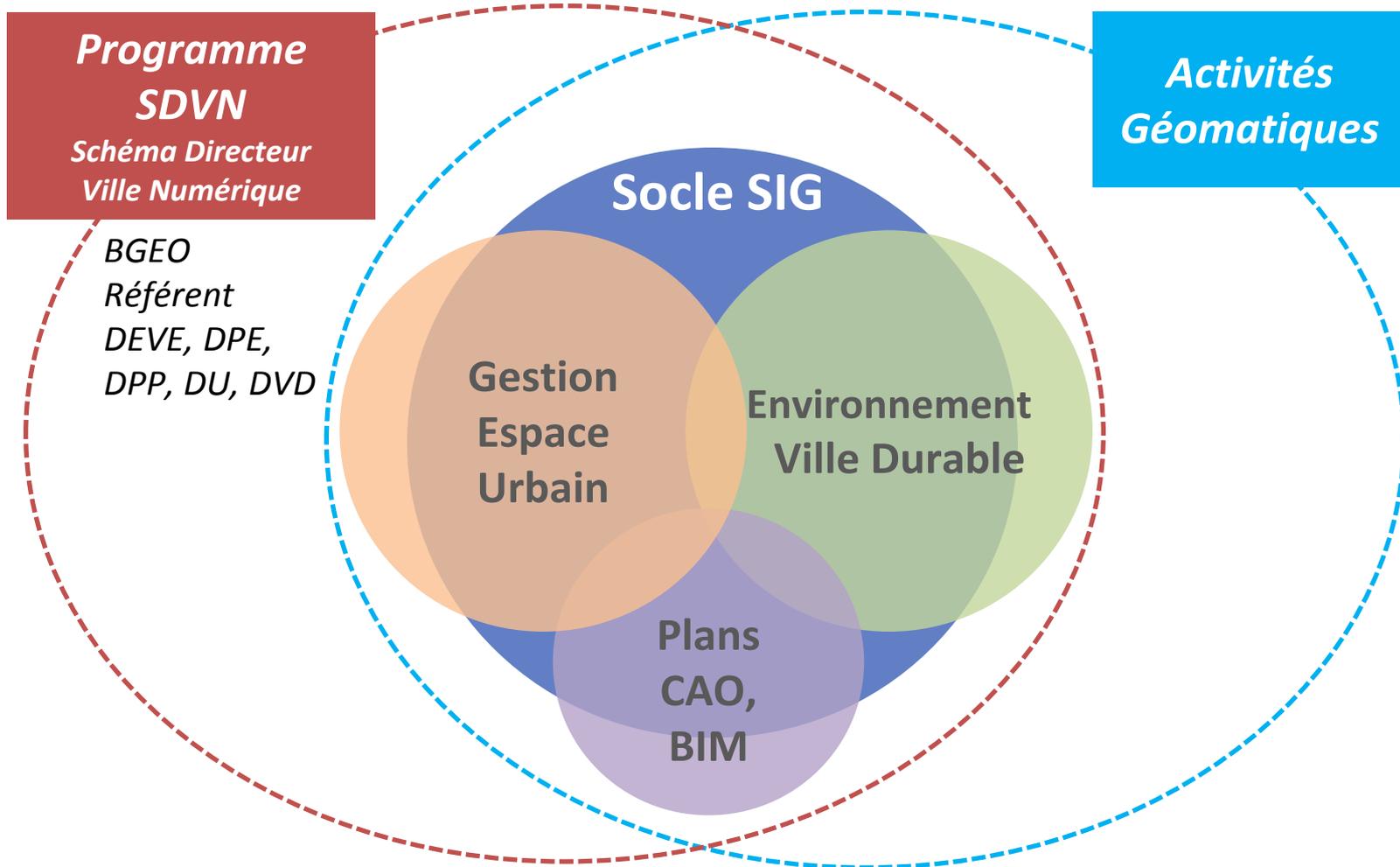
Pôle Intégration et Administration Technique

2 postes

Gestion infrastructure SIG
Interfaces techniques
Support technique interne



Les missions du bureau de la Géomatique



Développer les usages « GEO »

- Réaliser les applications métiers qui utilisent le SIG
- Diffuser les produits transverses SIG, progiciels partagés pour manipuler les cartes et données en complément des applications métiers
- Proposer Conseil et Formations
 - Plan de formation interne
 - Conseil et assistance au développement des usages dans les métiers
 - Animation de la communauté SIG



Développer les usages « GEO »

- Gestion du référentiel SIG
 - Construction et organisation du partage de données géographiques
 - Organisation de nouvelles productions de données avec les directions
 - Modélisation, intégration, transformation, documentation
- Valorisation des données géolocalisées du SI
 - Réalisation de cartographies dynamiques
 - Construction interne de géo-services ou applications web en cycle court



Offre de service SIG

Cartes web et géo-services numériques pour l'utilisateur

Socle

Produits SIG transverses

- Diversité d'usages & profils utilisateurs
- Sur étagère
- Réalisations rapides
- Evolutivité & montée en charge

Infrastructure
SIG

Mutualisée
Interopérable
avec le SI

Parc applicatif métier

- Exploiter et enrichir le Référentiel SIG
- Compléter l'application métier par l'usage de cartes et géo-services des produits transverses
- Optimiser la maintenance

Socle Référentiel SIG

Accessible au SI
développé par le SI et les utilisateurs SIG



Une démarche technologique hybride

Produits transverses

- Cloud
- ESRI
- Innovation
- Evolution fonctionnelle rapide

Applications métiers

- Open Source
- LUTECE - Plugin SIG
- Pérennité
- Stabilité fonctionnelle / IHM

CAO/DAO - BIM

- Microstation

Interopérabilité SIG à assurer

Hébergement interne des données

Choix historique Oracle pour le référentiel
Orientation actuelle PostGIS



PRÉSENTATION

MAQUETTE 3D PARIS



Projet Maquette 3D inscrit dans la feuille de route de « Paris Ville intelligente et durable »

- **Exploitable par les services de la Ville**
 - Concertations et conceptions (projets urbains, architecturaux...)
 - Études réglementaires (urbanisme, code du patrimoine)
 - Études environnementales (bruit, pollution ...)
- **Diffusée en open data**
- **Exploitée par la DSTI**



L'enjeu est de constituer une base de données 3D

- Reliée et complémentaire au Référentiel SIG Ville
- Évolutive dans le temps
- Au format ouvert facilitant la diffusion en Open Data

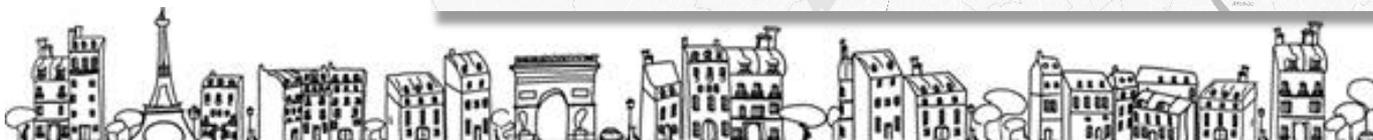
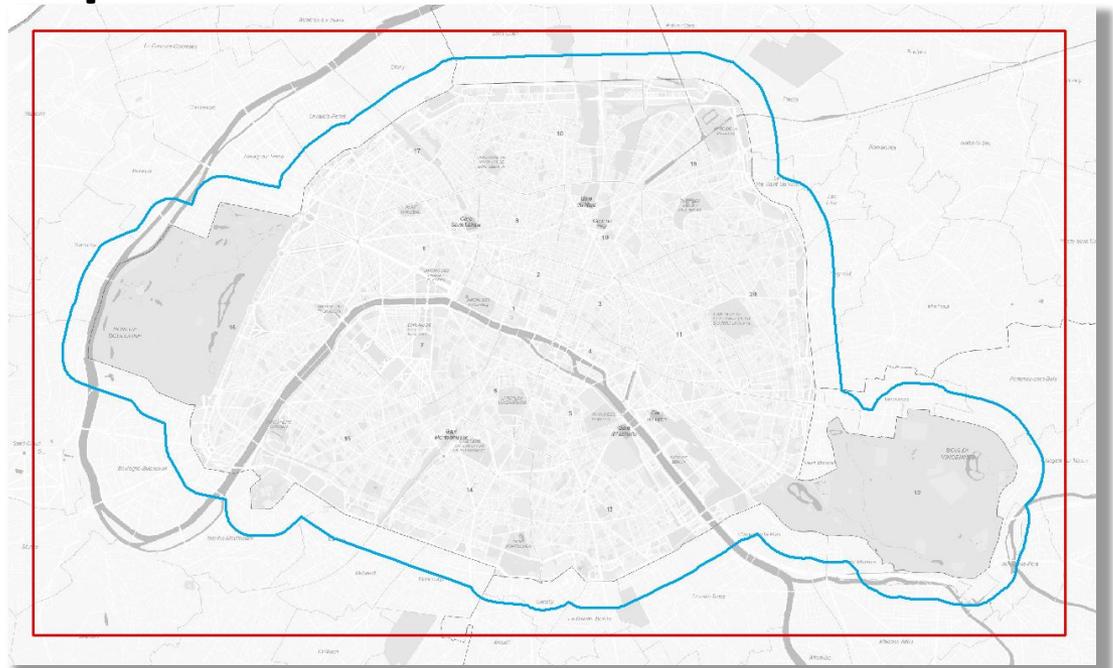


■ Utilisateurs:

- Services de la ville connectés au SIG Ville via des applications Web ou des clients lourds,
- Usagers via Open Data Paris et les publications d'applications Web SIG sur Paris.fr.

■ Périmètre géographique :

- Socle 3D :
230 km²
- Maquette 3D :
132 km²



- **Initialisation de la Maquette 3D**
- **Acquisitions complémentaires**



- **Acquisition d'un Socle 3D, intégrant les produits :**
 - Orthophotographie aérienne Très Haute Résolution (THR),
 - Prises de vues obliques,
 - Modèles Numériques de Terrain et d'Élévation (MNT / MNE)
 - LiDAR (Light Detection And Ranging) haute résolution.



■ Contraintes et exigences vol et prises de vues :

- Contexte réglementaire parisien
 - DGAC
 - Préfecture de Police

- Précision sub-décimétrique



- **Acquisition d'une base de données 3D de bâtiments et ouvrages d'arts**
 - Bâtiments texturés
 - En lien avec le Référentiel SIG Ville
 - Ouvrages d'arts structurants
 - Ponts
 - Viaducs sur emprise SNCF
 - Métros et RER aériens
 - Ouvrages d'arts affleurant du boulevard périphérique



- **Cadrage du processus d'évolution de la Maquette 3D**
Réalisation d'une étude technico-fonctionnelle
- **Nouveau Socle 3D**
Mise à niveau des données du Socle de la maquette 3D
- **Complément base de données 3D de bâtiments**
Après détermination des mises à niveau nécessaires



- **Orthophoto 3D (Mesh 3D)**
 - Constitution d'une maquette Mesh 3D du territoire
- **Production de bâtiments remarquables 3D**
 - Par restitution photogramétrique via levé LiDAR
 - Par acquisition photographique et calcul Mesh 3D
- **Amélioration texturation Bâtiments**
 - Remplacement sur secteurs ciblés des textures aériennes par des photos-texturation terrestres «nettoyées»



Planning prévisionnel

- **Hiver 2018 :** **Notification du marché**
- **Printemps-été 2018 :** **Prises de vues aériennes**
- **Fin 2018 :** **Maquette 3D initialisée**
- **2019-2021 :** **Compléments Maquette 3D**



QUESTIONS \ REPONSES



COMMENT RÉPONDRE AUX CONSULTATIONS ACCÈS – CONSEILS – ATTENTES



Maximilien : un portail d'accueil pour tous

ACCÉDER AUX MARCHÉS FRANCILIENS

Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

<http://maximilien.fr/spip.php?rubrique4> (accès à l'Espace Entreprises)

- Accès à la programmation achats des collectivités d'IDF
- Informations sur les marchés publics
- Informations sur la bourse à la co/sous-traitance
- Inscription aux alertes mails

AVOIR DES INFORMATIONS SUR LES GME : WWW.MAXIMILIEN.FR



Participer aux consultations

MAXIMILIEN : DES OUTILS POUR VOUS

maximilien
LE PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS FRANCILIENS

Info bourse co/sous-traitance

Programmation achats Donneurs d'ordres

Accueil | **Présentation MAXIMILIEN** | **Espace acheteurs** | **Espace entreprises**

Entreprises, pour vous, une nouvelle présentation des avis pour une recherche facilitée !

Nouvelle page page d'accueil pour vos avis de marchés :

- ▶ En rouge : l'espace de recherche, plus rapide grâce à une carte de l'Ile de France
- ▶ En violet : pour s'inscrire, accéder aux services, trouver de l'aide. Si vous êtes déjà inscrit, l'identification, puis les données que vous souhaitez faire figurer dans la **bourse à la co/sous-traitance** sont en haut de page à droite, comme sur la plupart des sites. Vos suggestions à contact@maximilien.fr !

> ENTREPRISES

Pour vous, gratuitement :

- ▶ Recherche des avis de marchés franciliens
- ▶ Service d'alertes, panier, flux RSS
- ▶ Application smartphone, tablette
- ▶ Accès aux cahiers des charges
- ▶ [Bourse à la co/sous-traitance](#)

Accéder

> ACHETEURS PUBLICS

Déjà inscrit ?

Retrouvez ici tous les services incontournables pour votre collectivité ou votre pouvoir adjudicateur !

Accéder

Pas encore inscrit ?

En un clic, tout savoir sur l'adhésion à l'association Maximilien : les services, les conditions, la démarche.

Adhérer

Actualités

29 août 2013 : arrêté préfectoral approuvant la constitution du GIP Maximilien
L'arrêté préfectoral du 29 août 2013 portant approbation de (...)

Adhésion du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF)
Le 10 juillet dernier, le Conseil d'administration du (...)

Toutes les actualités

Liens utiles

- ▶ Infos marchés publics (service-public.fr)
- ▶ Comprendre les marchés publics (BOAMP)
- ▶ Formulaire marchés officiels (DAJ)
- ▶ Infos certificats de signature électronique (DAJ)
- ▶ Achats responsables (ADEME)
- ▶ Plateforme

Infos marchés publics

Portail d'avis

Répondre aux consultations

- Seul , en groupement ou sous-traitance
- **Seul : l'entreprise dispose des capacités et des moyens**

Si l'entreprise ne dispose pas seule des capacités et/ou moyens exigés par le marché, elle peut répondre en cotraitance ou en sous-traitance.

- **Cotraitance : groupement momentané d'entreprises (GME) : s'associer pour être plus pertinent**

- ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités

Un choix en terme de responsabilité :

- ✓ Le rôle de mandataire : représentation juridique, coordination des cotraitants, interlocuteur privilégié de la Ville
- ✓ Le rôle de cotraitant : responsabilité à hauteur de ses engagements, à géométrie variable
- ✓ Groupement conjoint ou solidaire :

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. La ville de Paris impose - en cas de groupement conjoint - que le mandataire soit solidaire de ses cotraitants.

En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

- ✓ Impact sur la candidature et l'offre : contenu et cohérence



Répondre aux consultations

- Seul , en groupement ou sous-traitance

- **Sous-traitance :**

En sous-traitance, il n'existe aucun lien contractuel entre le sous-traitant et la personne publique dans le cadre de la sous-traitance, seul le titulaire est responsable personnellement et juridiquement de la bonne exécution du marché vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

En revanche, le candidat doit présenter son sous-traitant à la personne publique qui doit l'accepter avant tout commencement d'exécution des prestations (procédure d'agrément du sous-traitant permettant le paiement direct).

Cette présentation peut se faire soit au moment de la passation (soit au stade de la candidature, soit au stade de l'offre), notamment lorsque le candidat ne dispose pas seul des capacités et/ou moyens exigés dans le marché, soit pendant l'exécution du marché.



Les éléments de candidature

- N'oublier aucun document
- Si des niveaux minimaux de capacité sont exigés (Qualification, effectifs, CA,...) :
 - Fournir la preuve de la capacité
 - Eventuellement l'obtenir à plusieurs :
 - Former un groupement (GME)
 - sous-traiter

Dans ce cas :

Fournir pour tous (membre du GME, sous-traitant) les mêmes documents : éléments permettant d'apprécier les capacités professionnelles (références), techniques (moyen matériels et/ou humains) et financières (CA), engagement du sous-traitant sur le marché, qualifications,



Les éléments de l'offre

- Une lecture attentive des pièces
- Un mémoire technique circonstancié au vu des critères et des besoins (généralement qui suit les rubriques du cadre de mémoire technique (CMT) mis à disposition dans le Dossier de consultation des entreprises (DCE).
- Utiliser les cadres fournis par la Ville dans le DC : CMT, Détail quantitatifs estimatifs (DQE) et /ou décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), le cas échéant.
- Transmettre tous les documents demandés



Le besoin de la collectivité parisienne

LES ATTENTES DE LA VILLE DE PARIS

- Identifier le meilleur rapport qualité/prix
- Un mémoire technique qui décrit clairement l'offre des candidats:
 - Un document exhaustif et clair (le jugement de la valeur technique se fait en grande partie sur la base de ce document)
 - Qui respecte impérativement le cadre de réponse fourni par la Ville



Les évolutions juridiques du droit des marchés publics

Les directives européennes de 2014 sont transposées à ce jour (**ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015** relative aux marchés publics et **décret 2016-360 du 25/03/2016** relatif aux marchés publics)

- De grands principes maintenus (liberté, égalité, libre accès) dans le souci de l'efficacité de la commande publique
- Des modalités renforcées et nouvelles :
 - Allotissement et ouverture aux PME
 - Lots réservés et ouverture à l'économie circulaire
 - Dématérialisation totale en 2018
 - Procédure concurrentielle avec négociation (PCN) pour pouvoir négocier et obtenir des offres pertinentes
 - Vigilance accrue par rapport aux offres anormalement basses, y compris pour les prestations confiées à un sous-traitant



■ **FOCUS SUR LES ETAPES ENTRE L'ATTRIBUTION D'UN MARCHE ET L'EMISION DU PREMIER BONDE COMMANDE OU ORDRE DE SERVICE**

■ **FOCUS SUR LES ATTESATTIONS ET DOCUMENTS/INFORMATIONS A FOURNIR POUR LES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES**



FIN DE LA PROCEDURE DE PASSATION

EXECUTION

. I .
ATTRIBUTION

. II .
RECUPERATION
ET
VERIFICATION
DES ATT FISC ET
SOC

. III .
ENVOI
DES
COURRIER
S AUX
CANDIDAT
S NON
RETENUS

DE LAI DE
STAND STILL
(11 jours)

. IV .
SIGNATURE
DU PA

. V .
CL

. VI .
NOTIFICAT
ION

AVIS
D'ATTRIBU
TION

. VII .
MISE A
DISPOSITI
ON DU
MARCHÉ

. VIII .
BC OU
OS

Mise au point et récupération du RIB le cas échéant

Demande de signature de l'AE et des pouvoirs le cas échéant



LES PIÈCES À REMETTRE PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

- ✓ Quand une entreprise obtient un marché public elle doit fournir plusieurs attestations.
- ✓ Ces documents sont à remettre uniquement par l'entreprise retenue au moment de l'attribution et avant la notification du marché
- ✓ Ces documents sont nécessaires car ils prouvent qu'elle est à jour dans toutes ses obligations sociales et fiscales.
 - C'est la garantie pour l'acheteur de travailler avec une entreprise respectueuse des droits et des devoirs de chacun
- ✓ Si l'entreprise est établie à l'étranger, elle doit produire un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.



PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT, ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE D'UN MARCHÉ PUBLIC, ETABLI EN FRANCE

Article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés et article 51 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT, ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE D'UN MARCHÉ PUBLIC, ETABLI EN FRANCE

Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations exigibles :

**Certificats
fiscaux**

**Certificats
sociaux**

Le candidat produit également les éléments de l'article D.8254-2 du code du travail

Un extrait du registre pertinent

- un extrait K,
- un extrait K bis,
- un extrait D1,
- un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

<http://www.infogreffe.fr> hou
<http://www.extraitkbis.com/>

Une copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.



Certificats fiscaux

<https://cfspro.impots.gouv.fr/>

Le candidat est tenu de remettre les certificats fiscaux délivrés par l'administration dont il relève.
Ces certificats attestent la souscription et le paiement de :

L'impôt sur le
revenu

L'impôt sur les
sociétés

La taxe sur la
valeur ajoutée

Où s'adresser?

- Services fiscaux chargés de recevoir les déclarations
- Comptable des impôts



Certificats sociaux

**Attestation de
fourniture des
déclarations
sociales et de
paiement des
cotisations et
contributions
sociales**

prévue à l'article L.
243-15 émanant de
l'organisme de
protection sociale
chargé du
recouvrement des
cotisations et des
contributions *datant
de moins de six mois
(attestation de
vigilance l'URSSAF ou
équivalent)*

<https://mon.urssaf.fr/>

**Certificat de
fourniture et de
paiement des
cotisations
d'assurance
vieillesse et
d'assurance
invalidité-décès
dus par les
membres des
professions
libérales**

Visés au c du 1° de
l'article L 631-1 du
code de la sécurité
sociale et par les
organismes visés aux
articles L 641-5 et L
723-1 du code de la
sécurité sociale.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT00006073189>

**Attestation de
versement
régulier des
cotisations
légalés congés
payés et de
chômage
intempéries**

délivrée par les caisses
de congés payés
compétentes

(ex: www.cnetp.fr)

**Attestation de
régularité au
regard de
l'obligation
d'emploi des
travailleurs
handicapés**

prévue aux articles L.
5212-2 à L. 5212-5 du
Code du travail
délivrée par
l'Association de
gestion du fonds de
développement pour
l'insertion
professionnelle des
handicapés

<https://www.agefiph.fr/>

Le candidat produit également les éléments de l'article D.8254-2 du code du travail



La liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail

prévue à l'article L. 5221-2. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :

- . Sa date d'embauche ;
- . Sa nationalité ;
- . Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.



LA SIGNATURE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Si l'**acte d'engagement** n'a pas été signé lors de la remise de l'offre, l'entreprise attributaire sera invitée, si elle a remis son offre par voie papier, à le **signer**, ainsi que la mise au point du marché le cas échéant.
- Si le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché est un groupement, la demande du pouvoir adjudicateur est **adressée au mandataire** qui doit présenter les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement dans le délai fixé par l'acheteur
- Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit également produire les **documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le soumissionnaire**.
- En cas de groupement, **le mandataire**, s'il a été habilité à représenter les membres du groupement vis- à
- vis de l'acheteur, **doit produire un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement justifiant de sa capacité à intervenir en leur nom et pour leur compte**.



Ressources utiles

Sur paris.fr - <http://www.paris.fr/pro>

1-Demande de contact avec un acheteur de la Ville

<https://teleservices.paris.fr/sourcing/>

2- Création d'alerte mail sur Maximilien

<https://marches.maximilien.fr/>

3- La plaquette fournisseur de la Direction des Finances et des Achats

<http://next.paris.fr/pro>

4- Fiches pratiques : le [GME](#), le téléchargement d'un [dossier de consultation](#) (DCE), la [création des alertes mails](#), la [plateforme de dématérialisation des marchés publics franciliens Maximilien](#)

5- Bourse à la co/sous-traitance sur Maximilien

<http://www.maximilien.fr/>

6- Portail Paris Fournisseur réservé aux titulaires de nos marchés

<http://www.paris.fr/fournisseurs>



QUESTIONS\REPONSES

Merci de votre attention



Questions – Réponses 1/4

- Concernant le planning, qu'entendez-vous par hiver 2018 ?

Il s'agit de début 2018.

- L'administration a-t-elle le moyen d'intervenir auprès de la DGAC et de la Préfecture de Police pour la demande d'autorisation de vol ?

C'est au titulaire du marché qu'il reviendra de gérer lui-même les procédures d'autorisation de vol.

- Comment traiter la problématique de certains bâtiments sensibles ZIPVA (Élysées, Matignon ...) dont le survol ne peut pas, a priori, être autorisé ?

La Ville de Paris n'a pas compétence pour traiter ce sujet. Le titulaire du marché devra gérer l'ensemble des procédures d'autorisation pour toutes les prestations du marché.

- Quel est le niveau de précision souhaité en ce qui concerne la maquette ? Quels sont les formats attendus ?

La Ville attend un niveau LOD 2.2 pour l'ensemble des bâtiments (façades planes + structures principales de toit), et un niveau LOD 3.3 pour les bâtiments remarquables et les ouvrages d'art structurants.

Il y a une volonté de diffusion en open source.

Le CityGML fera partie des formats attendus.



Questions – Réponses 2/4

- Quel est le niveau d'intelligence attendu dans la maquette ? BIM ?

L'intelligence sera intégrée via le lien au référentiel SIG de la Ville de Paris. Chaque objet 3D aura un identifiant commun avec une donnée 2D de référence.

La base 3D de la Maquette se constituera progressivement.

La gestion du patrimoine immobilier via des plans CAO IFC ou BIM est en phase de réflexion.

L'objet du marché est l'initialisation et l'entretien de la maquette 3D.

L'exploitation et les sujets fonctionnels sont hors périmètre de ce marché.

- Les données devront-elles être fournies au format CityGML ? Et si oui, selon quelles prescriptions ?

Les données devront être fournies aux formats CityGML et Multipatch ESRI , formats qui seront décrits dans le CCTP.

- Avez-vous des spécificités géométriques particulières ? Spaghetti ?

La maquette 3D se doit d'être optimisée pour une exploitation via le web. En conséquence, la modélisation 3D doit être structurée. Une géométrie type « spaghetti » est à proscrire.

Des spécifications sont bien prévues dans le marché.

- La Ville de Paris prévoit-elle de montrer des échantillons pour illustrer la maquette ?

Cela n'est pas prévu.



Questions – Réponses 3/4

- Pouvez-vous fournir des dates plus précises ?

Il n'est pas possible de donner plus de précisions par rapport aux informations données dans la présentation. D'une part, car à ce stade du projet, nous sommes encore en phase d'étude. D'autre part, par souci d'égalité de traitement entre les entreprises présentes à cette présentation et celles qui ne le sont pas.

- Pouvez-vous donner des indications sur le budget de l'opération ?

Aucune information de cette nature ne peut être donnée à ce stade.

- Quels critères de choix des offres seront mis en œuvre ?

Aucune information de cette nature ne peut être donnée à ce stade.

- Y a t-il des auditions de prévues ?

Le déroulé de la consultation sera conforme à la procédure qui sera retenue. Aucune information plus précise ne peut être donnée à ce stade.

- Au-delà de la maquette y a t-il une vision à long terme de l'usage de la maquette y compris de façon transversale à la Ville de Paris ?

Il s'agit d'un projet qui repose sur différentes expérimentations et après un recensement des besoins et des usages.

Des axes de développement sont identifiés mais ne sont pas des paramètres en entrée : il ne s'agit pas d'une approche métier.



Questions – Réponses 4/4

- Est-il envisagé la fourniture d'une maquette grand public et d'une maquette interne ?
L'objectif est la production d'une maquette 3D reversée en open data. Disponible pour les usages grands publics et métiers. Tout reposera sur la même base 3D liée au Référentiel SIG Ville.

- Peut-on avoir une liste des entreprises invitées à cette réunion afin de former une cotraitance?

La Ville ne saurait communiquer la liste des participants à la présente réunion. En revanche, il vous est possible de vous inscrire, si vous le souhaitez, au système de bourse à la cotraitance accessible sur le portail Maximilien.

